REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

N° 2022/21

COMMUNE D'ISSEL

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE: 7

Séance du Conseil Municipal du 16 août 2022 à 20h30

« Finances locales»

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE: 7.10 « Divers»

Présents: Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Armelle DE RIVOYRE, Frédéric DAUVIN (Procuration à Mme FOUGA), Myriam MECHRAOUI (Procuration à M. SAOUMA), Pierre DELPERIE (Procuration à Mme SEJALON),

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU

OBJET:

Révision des Tarifs de la cantine scolaire. Rentrée 2022

Secrétaire: Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune gère la cantine scolaire du regroupement pédagogique

Issel / Labécède Lauragais.

Le nombre de conseillers

Municipaux en service

est de: 11

Il rappelle également que le conseil municipal a approuvé, par délibération n°2022/20, le marché à passer avec API RESTAURATION pour la fourniture des repas en liaison froide.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le prix de vente des repas de cantine correspond au prix d'achat de ces repas et que la commune prend en charge l'intégralité des frais de fonctionnement.

En conséquence, M. le Maire propose d'appliquer les tarifs comme suit :

CONVOCATION C.M. EN DATE DU : 10/08/2022

Dénomination	Tarifs actuels TTC	Proposition TTC
Cantine MATERNELLE Prix du repas	3,09 €	3,29 €
Cantine ELEMENTAIRE Prix du repas	3,09 €	3,47 €
Cantine Adultes (enseignants) Prix du repas	3,98 €	3,70 €
Repas non réservé 1er oubli dans l'année scolaire	-	Tarif x 2
Repas non réservé Oublis suivants dans l'année scolaire	-	Tarif x 3

AFFICHAGE EN DATE DU: 17/08/2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU: 17/08/2022

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la proposition de tarifs pour les repas enfants et adultes pris à la cantine scolaire, ainsi que son application au 1er septembre 2022.

ADOPTE À L'UNANIMITE :

CERTIFIEE

VOTE CONTRE : 0

EXECUTOIRE

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0......

PAR RECEPTION PREFECTURE LE : Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

PAR PUBLICATION

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 16 août 2022 Le secrétaire de séance

PAR DELEGATION LE:..... Christophe BRUNEL

(signature)

